

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3579-2005
PIÈCE NO: B-57
Date: 8 décembre 2005

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 2**

Engagement 2 :

Indiquer quel pourcentage des revenus tarifaires globaux, provenant de toutes les catégories de consommateurs, provient de la facturation de la puissance versus énergie. (Demandé par OC). NS. Volume 3 page 34.

Réponse à l'engagement 2 :

La proportion des revenus associée à la facturation de la puissance est de l'ordre de 20 %.